



Commune de Sahurs

Note de synthèse relative au vote du budget 2024

1. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Sahurs, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Conseil municipal a aussi adopté en mars 2023, l'expérimentation du Compte Financier Unique.

L'année 2023 a constitué, pour la section de fonctionnement, la base d'élaboration du budget 2024 en appliquant le pourcentage d'inflation annoncé (environ 3%). Les investissements de 2024 seront détaillés dans les paragraphes suivants.

Suite à la réunion de la commission des finances 15 février 2024, le budget 2024 a été voté le 12 mars 2024, par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures et est publié sur le site de la commune. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants (prestations de cantine, garderie, ALSH, etc.)
- De préserver l'aide apporté aux associations locales en subventionnant les actions dont le rôle contribue au maintien de l'animation locale
- De geler, cette année encore, les taux de TFB et TFNB ainsi que celui de la TH pour les résidences secondaires
- De permettre à la commune d'investir sur de nouveaux équipements

LA VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

SECTION	BP 2024	DONT CREDITS REPORTES - DP	DONT CREDITS REPORTES - RC
FONCTIONNEMENT	1 156 050.00		
INVESTISSEMENT	1 132 687.00	67 500.00	11 090.00
TOTAL	2 288 737.00		

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment les dépenses courantes (achats de denrées, réparations diverses, etc.), le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) s'élève à 902 050.00 €.

A. Les dépenses

Libellé	Montant €
011 charges à caractère général	308 430
012 charges de personnel et frais assimilés	476 370
014 atténuations de produits	1 300
65 autres charges de gestion courante	123 900
Total des dépenses de gestion courante	
66 charges financières	1 250
67 charges exceptionnelles	500
68 dotations aux prov. et dépréciations	500
Total des dépenses réelles de fonctionnement	912 250
023 virement à la section d'investissement	240 000
042 opération d'ordre de transfert entre sections	3 800
Total des dépenses de fonctionnement	1 156 050

1. Les charges à caractère général (chapitre 011) (308 430 €)

Les charges à caractère général de 308 430 € sont en grande partie reconduites à l'identique de 2023 en tenant compte du pourcentage d'inflation annoncé et ajustées pour certains comptes pour couvrir certaines dépenses qui seront engagées en 2024 comme la reliure des actes administratifs depuis 2011.

2. Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) (476 370 €)

Les charges de personnel représentent 52.79% des dépenses réelles de fonctionnement, légèrement en hausse par rapport à l'an passé pour répondre à la mise en place d'un tuilage pour deux de nos agents partant à la retraite.

Maîtriser notre masse salariale reste un enjeu majeur pour notre collectivité. Nous devons répondre aux politiques gouvernementales établies en matière de

recrutement public et appliquer les augmentations de la valeur du point. C'est un exercice très complexe car il faut anticiper selon des tendances passées et baser nos actions sur des hypothèses (taux d'absentéisme, remplacement pour départ à la retraite, etc.). L'objectif est de maîtriser la masse salariale avec toutes les garanties d'un service égal en qualité et des conditions de travail adaptées. Parmi les autres facteurs influant sur la masse salariale globale, on retrouve les salaires des agents contractuels (ALSH) qui sont recrutés en nombre pour répondre au besoin croissant de fréquentation du centre.

3. Subventions et participations (chapitre 65) (123 900 €)

Ce chapitre regroupe les indemnités et charges sociales des élus pour 47 200 €, le reste représente nos participations au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande pour 4700 €, au SIVU (crèche intercommunale) pour 28000 €, à l'épicerie sociale pour 4000 € et aux associations locales pour 24000 €.

Les contrats de maintenance informatique et hébergements divers sont regroupés à l'article 65818 pour un montant prévisionnel de 13 500 €.

4. Charges financières (chapitre 66) (1 250 €)

Les 1 250 € représentent les intérêts d'emprunts restant à rembourser.

5. Virement à la section d'investissement (chapitre 023) (240 000 €)

240 000 € sont prélevés de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement. Cette somme, cumulée aux résultats antérieurs de la section, permettra, entre-autre, à la collectivité, d'atteindre l'objectif visant à financer une partie de la 1^{ère} phase des travaux de restauration de l'église et différents investissements qui seront détaillés quand nous aborderons la section concernée.

B. Les recettes

Le résultat reporté de l'exercice 2023 de 264 667 €, cumulé aux 250 000 € de virement de la section de fonctionnement au profit de celle de l'investissement permet de financer une grande partie des investissements et d'envisager en toute sérénité le recours à l'emprunt pour la rénovation de l'église Saint-Sauveur dont le coût total HT des travaux est estimé à 1 600 000€.

Libellé	Montant €
013 atténuation de charges	5 200
70 produits des services, du domaine et ventes.	90 009
73 impôts et taxes	92 200
731 impositions directes (TFB, TFNB, TH/résidences secondaires) et autres	506 800
74 dotations et participations	175 838
75 autres produits de gestion courante	19 900

Total des recettes de gestion courante	889 947
76 produits financiers	1 436
78 reprise sur amort. antérieurs	
Total des recettes réelles de fonctionnement	891 383
Résultat reporté	264 667
Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 156 050

La commune n'a pas de ressources propres, hormis la recette de quelques locations. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titres des prestations fournies à la population (cantine, garderie, centre de loisirs), aux impôts locaux qui sont désormais différenciés au chapitre 731, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et participations reversées par la Métropole Rouen Normandie.

1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) (90 009€)

Sont regroupées dans ce chapitre :

- Les concessions au cimetière
- Les prestations de cantine, garderie, centre de loisirs
- La publicité dans le journal local
- Les locations de terres agricoles

2. Impôts et taxes (chapitre 73 et 731) (92 200 € et 506 800 €)

Le conseil a reconduit cette année les taux pratiqués l'an passé. A savoir :

TFB (taxe foncière sur le bâti) = 46.76%
TFBN (taxe foncière sur le non bâti) = 44.34%
TH (sur les résidences secondaires) = 13.36%

3. Dotations et participations (chapitre 74) (175 838 €)

Les dotations de l'Etat sont attendues pour un montant estimé à 100 000 €. Les autres participations s'élèvent à 75 838 € (Métropole Rouen Normandie, CAF, etc.).

Les mesures gouvernementales prises pour 2024 annoncent une hausse globale de 320 millions d'euros en 2024 pour la DGF (dotation globale de fonctionnement), soit + 1.7%. A l'heure de la rédaction de ce document, le montant réel des dotations n'est pas connu.

Le montant de reversement attendu pour la récupération de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement est estimé à 4 122 €.

4. Autres produits de gestion courante (chapitre 75) (19 900 €)

Ce chapitre enregistre principalement les revenus des immeubles (loyers de la poste, logement privé et salle polyvalente).

5. Produits financiers (chapitre 76) (1 436 €)

Ce chapitre est alimenté par le produit des intérêts de l'emprunt théorique calculé par la Métropole Rouen Normandie suite aux transferts de charge. Son montant est de 1436 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement prépare l'avenir contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté. Elle est liée au projet de la collectivité à moyen et long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, des biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes, on distingue :

- Les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissements retenus,
- L'excédent de fonds capitalisés
- Le reversement du FCTVA
- Les autres immobilisations financières

Le virement de la section de fonctionnement alimente la section d'investissement à hauteur de 240 000 €.

A. Les recettes

Recettes d'investissement	RAR N-1 en €	Propositions nouvelles 2024 en €
Résultat reporté		290 915
FTVA		18 022
Subventions d'investissement (Etat, Département, Métropole Rouen Normandie)	11 090	493 106
Excédent de fonds capitalisés		80 000
Emprunts		60 000
Autres immobilisations financières (MRN)		7 754
Virement de la section de fonctionnement		240 000
Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)		101 800
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 090	1 291 597

A. Les dépenses

Le total prévisionnel des dépenses d'investissement est de 1 207 987 € (dont 67 500 € de RAR) :

Dépenses d'investissement	RAR N-1 en €	Propositions nouvelles 2024 en €
Immobilisations incorporelles (frais d'études, licences, ...) sauf 204		112 000
Subventions d'équipements versées		120 000
Immobilisations corporelles (terrains, matériels, constructions, ...)	67 500	216 487
Immobilisations en cours		780 000
Total des dépenses d'équipement	67 500	1 238 487
Emprunts et dettes assimilées		6 700
Total des dépenses financières		6 700
Total des dépenses réelles d'investissement	67 500	1 235 187
Total RAR + propositions nouvelles 2024	1 302 687	

Les projets d'équipements nouveaux et de travaux portent essentiellement sur les domaines suivants :

RESTE A REALISER N-1	82 435
NOUVELLES INSCRIPTIONS	
Rénovation de l'église Saint-Sauveur (études et prévisions phase 1 - travaux)	892 000
Part.réfection voirie rue du Puits Fouquet	120 000
Réfection toiture des vestiaires foot	6 500
Acquisition d'un vidéo projecteur et écran	6 000
Pose de la vidéo protection au stade de foot	15 000
Pose de sous-compteurs par bâtiments	13 000
4 ^{ème} phase de MEA (mise en accessibilité)	7 500
Travaux d'isolation du groupe scolaire	27 000
Signalétique Place Maurice Alexandre	20 000
Billodrome dans la cour d'école	7 000
Tables pliantes pour la salle polyvalente	3 000
Pose de volets à la garderie	10 200
Acquisition de PC portables	3 250
Divers équipements à la cantine et aux écoles	5 400
Matériel pour le service technique	650
Investissements divers	61 487
Total	1 197 987

La nomenclature M57, offre la possibilité d'effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre.

La fongibilité consiste pour l'assemblée délibérante en la possibilité à procéder à des virements de crédits de chapitre en chapitre au sein d'une même section (hors dépenses de personnels). L'assemblée, à l'occasion du vote du budget, fixe un plafond, avec un maximum réglementaire de 7,5 % des dépenses réelles par section (plafonds pouvant être différents par section).

Le remboursement d'emprunt sera de 6 700 € cette année. Le taux d'endettement de la commune est très faible.

Le capital restant dû, après le remboursement des échéances annuelles de 2024 s'élèvera à 49 652 €, ceci représente un montant très faible d'endettement par habitant, soit 40.17 €.

CONCLUSION

L'année 2024 devrait voir se concrétiser un projet engagé de longue date, à savoir la rénovation de l'église Saint-Sauveur. Ce projet représente un gros investissement pour la Commune et a été un élément marquant de la construction du budget, nécessitant des arbitrages entre différents projets dont l'un est la rénovation ou la construction d'une salle polyvalente.

Le budget prévisionnel de l'année 2024 reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuse et responsable engagée depuis plusieurs années, afin d'optimiser nos moyens financiers, poursuivre nos investissements sans avoir recours à l'augmentation des impôts.

Fait à Sahurs, le 21/02/2024



Thierry JOUENNE